

Les Crêtes

Grand Besançon



Vue de Vorges-les-Pins (© Grand Besançon Métropole)



Entre ombre et lumière, le sentier des crêtes s'élève au-dessus des Vallées du Doubs et de la Loue.

Le sentier des crêtes ouvre de belles vues sur les paysages bucoliques du territoire, porte d'entrée des montagnes du Jura.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 1 h 30

Longueur : 4.3 km

Dénivelé positif : 153 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Patrimoine, Point de vue

Itinéraire

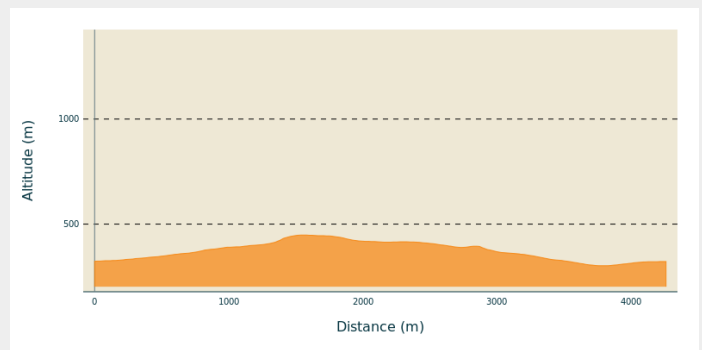
Départ : Vorges-les-Pins

Arrivée : Vorges-les-Pins

Balisage :  PR

Communes : 1. Vorges-les-Pins

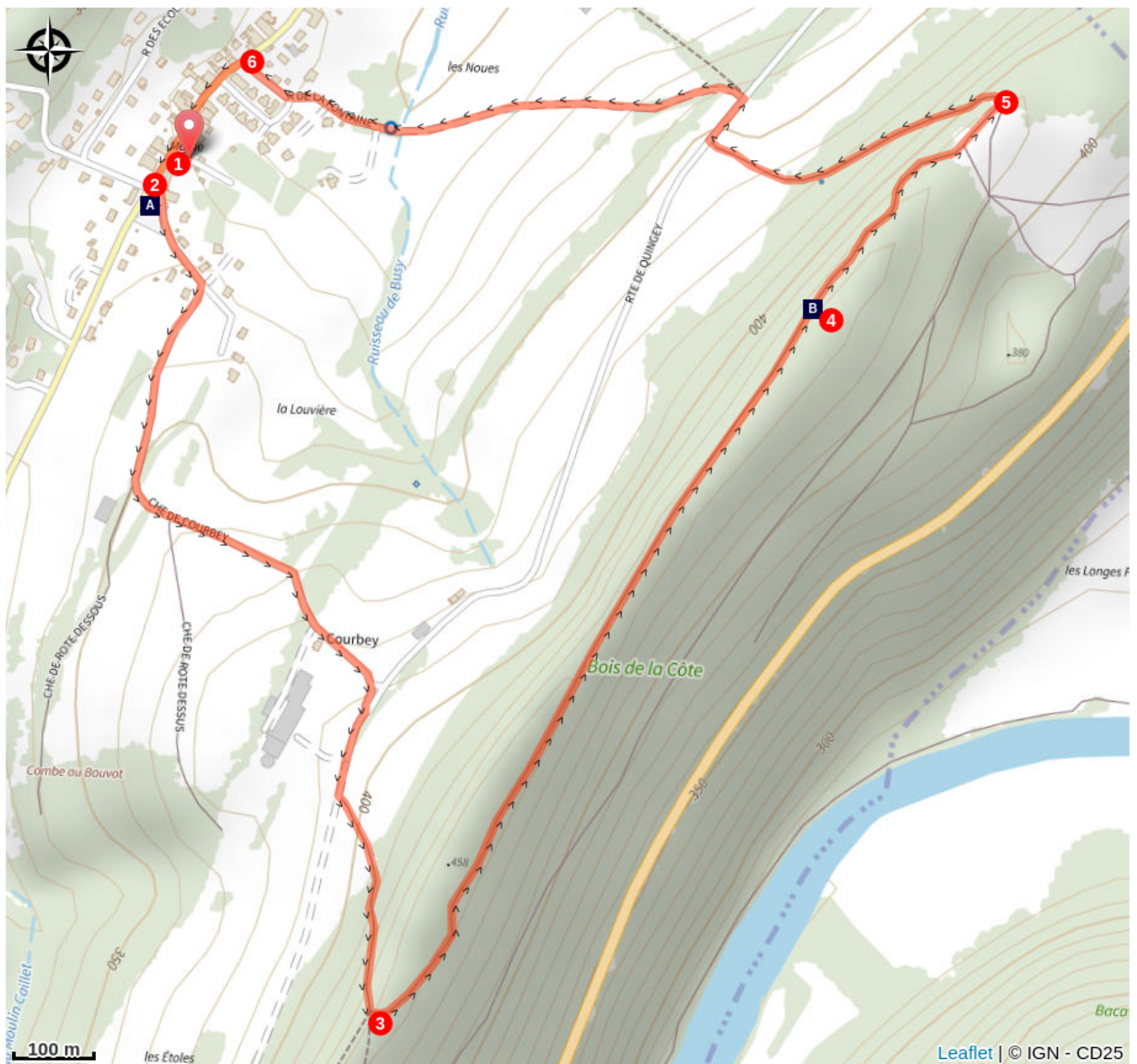
Profil altimétrique



Altitude min 302 m Altitude max 448 m

1. En sortant du parking de la mairie, prenez à gauche en direction de l'église.
2. Arrivé à l'église, bifurquez à gauche de manière à longer le cimetière avant de prendre le premier sentier sur la droite.
3. Après une petite montée sur un sentier boisé, vous arrivez sur un sentier de crête. Vous pouvez apercevoir le long de cette partie le village de Vorges-les-Pins en contrebas sur votre gauche ainsi que les ruines du château de Montferrand.
4. Profitez du point de vue aménagé à cet effet pour admirer la vue ! Après quelques centaines de mètres et un petit détour, plusieurs promontoires dans une prairie permettent d'observer l'autre côté de cette crête (massif du Jura, mont de lune, etc.).
5. Au bout du chemin, bifurquez à gauche pour emprunter un sentier qui vous emmènera jusqu'au village après la traversée d'une route (à droite puis à gauche à ce moment-là).
6. Une fois sur la rue principale, tournez à gauche pour rejoindre le point de départ... et d'arrivée.

Sur votre chemin...



Église Saints-Pierre-et-Paul (A)

Point de vue sur la vallée du Doubs
(B)

Toutes les infos pratiques

niveau 2

Recommandations

En tant que sportif, vous êtes toutes et tous « amoureux » de la nature et, par conséquent, sensibles à la protection de l'Environnement.

Respectez le tracé des sentiers et n'utilisez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).

Pensez aux autres, à la sérénité de la nature. Vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins : soyez tolérants avec les piétons, vététistes, cavaliers... Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, pour comprendre pourquoi il convient de les préserver.

Ne laissez ni trace de votre passage, ni déchets. Emportez vos déchets jusqu'à la prochaine poubelle.

Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).

Ne dégradez ni les cultures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux. Les agriculteurs ont la gentillesse de vous laisser passer dans leurs pâtures : derrière vous, refermez toujours clôtures et barrières. Tenez les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

Ne consommez pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.

En période de chasse, renseignez-vous auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

Informez-vous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux : les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrits.

Comment venir ?

Transports

Accès en bus via la ligne 51 du réseau Ginko.

Accès routier

Depuis Besançon, prendre la N83 en direction de Lons-le-Saunier. À la sortie de Larnod, prendre la D104 à droite en direction de Busy. Puis, continuer jusqu'à la mairie de Vorges-les-Pins.

Parking conseillé

Parking de la mairie, Vorges-les-Pins

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Veillez à respecter la quiétude du lieu, la signalétique en place et à rester sur les sentiers balisés. Attention, le site peut faire l'objet d'une réglementation particulière.

Vallées de la Loue et du Lison

Période de sensibilité :

Site Natura 2000

Le ruisseau de Busy

Période de sensibilité :

Le Moulin Caillet

Période de sensibilité :

Lieux de renseignement

Office du tourisme et des congrès du Grand Besançon

52 Grande Rue, 25000 Besançon

info@besancon-tourisme.com

Tel : +33 (0)3 81 80 92 55

<https://www.besancon-tourisme.com/fr/>



Sur votre chemin...



Église Saints-Pierre-et-Paul (A)

L'église Saints Pierre et Paul, construite en 1843, est classée aux monuments historiques depuis 1926 pour la forme particulière de son clocher.



Point de vue sur la vallée du Doubs (B)

Depuis ce point de vue, vous pourrez admirer le village de Vorges-les-Pins et les paysages de la vallée du Doubs.

Crédit photo : © Grand Besançon Métropole